



## **FEMME ET ENFANT AJOUTÉS À LA LISTE DE SURVIVANTS CONFIRMÉS DES CENTRES DE DÉTENTION SECRETS DE DUCH**

*8 Juillet 2009*

Par Laura MacDonald, Membre du Barreau de New York et Consultante auprès du Centre International pour les Droits de l'Homme, Northwestern University School of Law

Aujourd'hui, un présumé survivant de Choeung Ek fut scruté à la loupe, mais Kaing Guek Eav (alias Duch) confirma les témoignages d'une femme rescapée du camp de rééducation de Prey Sar (S-24) et d'un enfant survivant de la prison de Tuol Sleng (S -21).

### **Duch reconnaît un enfant survivant du S-21 et cherche à se faire pardonner**

Comme le fut rapporté hier, le Centre de Documentation du Cambodge (DC-Cam) découvrit la biographie du S-21 de Mom Yauv, la mère de l'enfant survivant Norng Chan Phal qui témoigna la semaine dernière. En premier lieu ce matin, l'accusation annonça le document à la Chambre de première instance, en demandant qu'elle soit incluse dans le dossier d'affaire et qu'elle soit considérée comme « soumise » à la Chambre. La défense n'y vu pas d'objection, mais indiqua clairement son intention de s'opposer à l'inclusion de documents tardifs à l'avenir. En réponse, le président Nil Nonn accepta le document et expliqua que la Chambre considèrerai la possibilité d'inclure les documents tardifs au cas par cas étant donné qu'il n'existe aucunes restrictions dans le règlement intérieur en ce qui concerne l'acceptation de tels documents.

Bien que Duch ait déclaré la semaine dernière qu'il ne pouvait accepter le témoignage de Chan Phal en raison du manque de documents ou de photographies prouvant l'incarcération de sa mère au S-21 et dû au fait que tous les enfants y furent tués, aujourd'hui, Duch reconnut la biographie de Mom Yauv et demanda pardon à Chan Phal. Par l'intermédiaire de la cour: «Je voudrais demander pardon à Norng Chan Phal", plaida-t-il avec une apparente sincérité.

### **Phork s'est-il vraiment échappé de Choeung Ek?**

Hier, la Chambre acheva son examen de la partie civile Phork Khan, âgé de 57 ans, qui affirme qu'il survécut à la torture au S-21 et une tentative sur sa vie aux champs de mort à Choeung Ek. Aujourd'hui, les autres parties du procès eurent l'occasion à leur tour d'enquêter l'histoire incroyable de Phork.

Phork rejoignit l'armée Khmer Rouge à l'âge de 15 ans et fut ensuite forcé d'épouser une femme qu'il n'avait jamais rencontrée. Il prit part à l'évacuation de Phnom Penh et travailla dans une variété de capacités, y compris en communications radio et contrôle des chemins de fer. En 1978, Phork fut arrêté et transféré à un centre de détention qu'il croit avoir été le S-21. Au cours de ses trois ou quatre mois au centre, il fut interrogé et torturé à plusieurs reprises. Il affirme que Duch, qui fut désigné par les interrogateurs comme « Frère de l'Est, » fut présent pendant les 15 à 20 minutes de la première séance d'interrogation. Un jour, Phork et près de 30 autres furent transférés à ce qu'il croit avoir été Choeung Ek. Après avoir passé quelque temps dans une maison en bois, il fut conduit à une fosse avec cinq autres prisonniers. Il subit des coups de genoux et de côtes avant de tomber dans la fosse, inconscient. Il se réveilla plus tard couvert de cadavres. Il s'approcha d'une rivière avec grande difficulté et prit une planche de bois pour flotter jusqu'à Phnom Penh, où des soldats Vietnamiens et Cambodgiens le hissèrent sur leur bateau.

Les parties examinèrent comment Phork a pu savoir qu'il avait été à S-21 et à Choeung Ek. En 2008, Phork visita le S-21 avec une ONG à la recherche de la biographie de sa femme et de son cousin qui avaient disparu pendant le régime. Il trouva la biographie de son cousin mais aucune trace de son épouse. À cette époque, Phork arriva à la conclusion que lui aussi avait été à S-21. Étant donné que Choeung Ek fut le lieu habituel d'extermination pour les

prisonniers du S-21, il estime s'être évadé de Choeung Ek: « Je présume que ce fut Choeung Ek, même si je n'y suis jamais allé, moi-même, à Choeung Ek. » Alors que Phork se rappelle désormais des noms de deux interrogateurs qui furent, en fait, des interrogateurs du S-21, et prétend qu'ils avaient mentionné « le Frère de l'Est » lorsqu'un homme vint observer son interrogatoire, la défense insinua que Phork avait rassemblé implicitement ces détails en observant la déposition d'autres survivants.

Les avocats de la partie civile produisirent une biographie qui pourrait provenir de S-21. Elle porte un nom auquel Phork, aujourd'hui, prétendait avoir répondu autrefois; par contre, hier, lorsque le juge Lavergne lui demanda si le nom « avait une signification quelconque pour lui, » Phork précisa clairement qu'il n'en avait aucune. Hier, il déclara en outre que, bien qu'il avait entendu parler des personnes mentionnées dans la biographie, les informations contenues dans le document ne le concernaient pas. Aujourd'hui, Phork soutient encore une fois que la biographie ne fournit aucun renseignement à son sujet, malgré le fait qu'elle porte son ancien nom. Quand il fut questionné concernant ses déclarations incohérentes, il expliqua qu'il avait du mal à comprendre les questions d'hier. Duch reconnut que le cousin de Phork fut arrêté et écrasé au S-21 étant donné que les documents attestent de ces faits, mais il ne revendique aucune connaissance de la détention de Phork ni de sa femme au S-21.

Aujourd'hui encore, Phork fut obligé d'expliquer pourquoi son témoignage oral diffère tant de sa déclaration écrite qui accompagna sa demande de partie civile. Il expliqua qu'il rencontra l'Association pour les Droits de l'Homme et le Développement au Cambodge (ADHOC), une organisation à but non lucratif, au cours d'un rassemblement de village et qu'un représentant enregistrera son histoire. L'entrée écrite lui fut envoyée par une autre organisation pour son empreinte digitale. À l'époque, il lu le document rapidement, mais ne prit pas le temps d'être attentif car il avait été avisé que le document devait être retourné d'urgence. La déclaration écrite, par exemple, décrit Duch en train d'interroger Phork, menaçant de le tuer, lui et son épouse, et le forçant à boire de l'eau jusqu'à ce qu'il perde connaissance. Tandis que devant les tribunaux, Phork témoigna qu'il n'avait jamais regardé Duch de près et que Duch était tout simplement assis dans un fauteuil, à observer son interrogation. Phork reconnut qu'il existe des erreurs dans la déclaration écrite et présenta ses excuses à la cour.

### **Une femme survit le camp d'esclavage de Duch**

En fin de matinée, la partie civile Chim Meth, âgée de 51 ans, fut appelée à la barre. Elle cherche la justice pour elle-même et pour ses cinq collègues de l'unité militaire Khmer Rouge, qu'elle ne connaissait que de prénom.

En réponse aux questions de la Chambre, Chim fournit un compte rendu détaillé de ses expériences durant la période des Khmers rouges. Elle servit dans une unité militaire de femmes exerçant une variété de fonctions qui s'étendaient de l'exécution des soldats blessés sur le champ de bataille jusqu'à l'élevage de porcs. En 1977, de nombreux membres de son unité commencèrent à disparaître et ses supérieurs assemblèrent une biographie d'elle. Le 10 Novembre, 1977, elle fut arrêtée et envoyée à un centre de détention qu'elle croit avoir été le S-21. Elle fut détenue dans une cellule avec deux autres femmes de son unité. Après quelques jours, elle fut interrogée et torturée. Après 15 jours et nuits, Chim et les deux autres femmes furent transférées au S-24 et mises immédiatement au travail.

Les conditions au S-24 étaient « misérables, » incitant les femmes à examiner l'idée de prendre leurs propres vies. Elles étaient toutes faibles et maigres avec des éruptions cutanées et des blessures variées. Les femmes étaient réveillées vers 2:30 du matin pour se rendre aux rizières, parfois à des heures de leur abri. Avec peu de nourriture et d'eau, elles devaient travailler jusqu'à ce qu'elles réunissent leur quota pour la journée, que ce soit en creusant des canaux ou récoltant du riz. Les femmes furent battues si elles se plaignaient ou bien si elles tombaient malades. Parfois, les gens mourraient au S-24, mais la plupart du temps, ils disparaissaient tout simplement.

Un jour, Chim fut si faible qu'elle ne pouvait porter la charge requise d'elle. Après quelques évanouissements, suivis de battements, elle fut traînée par deux hommes jusqu'à une autre unité. C'est là qu'elle fit pousser des légumes et qu'elle reçut un meilleur traitement, y compris une meilleure ration alimentaire. Elle y resta jusqu'à ce qu'elle entende les coups de feu de l'invasion Vietnamienne, auquel moment toutes les femmes de l'unité se sont enfuies. Après des mois de clandestinité et de poursuite, elle fut recueillie par une femme âgée dans un petit village où elle put reprendre une vie normale en tant qu'agricultrice.

Chim avait entendu parler du musée Tuol Sleng, mais n'a jamais voulu s'y rendre. Toutefois, un membre de sa famille s'y est rendu, vit une photo de Chim, et informa le DC-Cam qu'elle était bien vivante. Le DC-Cam contacta alors Chim pour enquêter sur son histoire.

La Chambre afficha sur l'écran une photo en noir et blanc d'une femme et Chim confirma que c'était bien elle à l'âge de 19 ans. Cette même photographie fut jointe à une biographie que la Chambre afficha à son tour sur l'écran. Duch confirma que la photographie et le document parvenaient du S-24, suivant le format utilisé par son adjoint. Étant donné que Chim n'a pas pu confirmer sa détention au S-21 avant d'être mise au travail au S-24, le Président demanda à Duch de commenter. Duch conclut que Chim ne fut pas détenue au S-21. Au contraire, elle fut détenue dans un établissement au sein de sa division militaire avant d'être envoyée au S-24. Il résonna que si elle avait été directement transférée au S-21, elle serait morte. Ceux qui furent envoyés de la division au S-21 furent tous tués.

Le témoignage de Chim fut abrégé; elle sera de retour demain pour répondre à d'autres questions.

### **La Chambre sévit contre « une conduite contraire aux mœurs »**

Avant l'une des pauses aujourd'hui, le président déclara que la Chambre avait remarqué l'entrée et la sortie de personnes de la galerie publique durant les procédures. Il donna l'ordre au personnel des CETC de ne « pas permettre ce comportement désordonné de continuer » et leur demanda de faire en sorte que les choses fonctionnent plus en douceur.

Depuis le début des témoignages de survivants lundi dernier, la galerie publique a été bondée tous les jours avec près de 600 personnes. Seule la semaine dernière, 2,078 personnes ont observé le procès alors que l'Affaire Publique des CETC apporta une grande quantité de villageois des provinces voisines. Bien que la participation du public soit évidemment un aspect extraordinaire des procédures, l'installation est poussée à ses limites. Avec seulement un détecteur de métaux et un inspecteur de sacs, faire entrer et sortir tout le monde de la galerie au cours de la pause de 15 minutes est presque impossible, sans mentionner la difficulté de faire passer tout le monde en file pour aller aux toilettes. Au cours de la conférence de presse des affaires publiques aujourd'hui, un porte-parole adressa les remarques du président à la légère et nota que le tribunal est pour le peuple cambodgien.

Dans d'autres commentaires, les affaires publiques encouragèrent les médias de faire preuve de patience avec les parties civiles et les témoins étant donné le traumatisme qu'ils ont vécu et l'absence générale d'assistance psychiatrique au cours des trente dernières années au Cambodge. Un porte-parole expliqua que les CETC sont les premiers tribunaux internationaux, mis à part la Cour Pénale Internationale, qui permette autant la participation des victimes et que la Chambre apprend et s'y adapte au fur et à mesure. Si tout se passe conformément au programme prévu, d'ici le 26 août 2009, 13 témoins et 22 parties civiles auront témoigné dans le procès de Duch.